PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

2013-05-06

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 6 mai 2013 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau, D'Arcy Ryan, Guy Larkin et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2013
4. Suites au procès-verbal du 8 avril 2013
5. Adoption du procès-verbal du 22 avril 2013
6. Suites au procès-verbal du 22 avril 2013
7. Période de questions des citoyens et visiteurs
8. Maire suppléant – Juin 2013
9. PIIA, 4500 chemin Capelton
10. Adoption du second projet règlement n° 2013-02 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08
11. Adoption du règlement n° 2013-03 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2000-13
12. Nomination au comité consultatif d'urbanisme
13. Mandat de signature Gaz Métro
14. Soumission de pavage chemin Albert Mines
15. Préposée au stationnement chemin Vaughan
16. Adoption des comptes à payer
17. Correspondance
18. Divers
19. Clôture de la séance

13-05-06.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

13-05-06.02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-05-06.03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 8 avril soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-05-06.04 **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2013**

Aucune suite

13-05-06.05 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 AVRIL 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 22 avril 2013 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

13-05-06.06 **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 22 AVRIL 2013**

Aucune suite

13-05-06.07 **PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

Madame Lise Garner demande du pavage sur le chemin Smith, vu la circulation accrue ainsi que la sécurité des gens y demeurant.

Elle demande aussi si la cour de ferraille a des droits acquis même si celle-ci a changé de propriétaire. La réponse est oui les droits acquis sont à l'immeuble et non aux propriétaires, et le pavage du chemin Smith est dans notre programmation.

Monsieur Roland Schauer demande aussi le pavage du chemin Smith, une première partie.

Madame Jeannine Battaglia demande aussi le pavage du chemin Smith pour la sécurité des écoliers et de tous les citoyens.

Monsieur Patrick Clowery demande à nouveau un panneau ARRÊT au coin de la rue Murray et du chemin Hatley Acres.
Il demande si une circulation en VTT est permise sur le chemin surtout quand les gens n'ont ni casques de sécurité, la réponse est non il n'est pas permis de circuler sur les chemins publics en VTT et d'appeler la Sûreté du Québec si des citoyens le font.

Monsieur Mario Brisebois indique que la demande du panneau ARRÊT a été formulée en janvier dernier et il se questionne pour la hauteur du lac et demande quand il y aura une étude sur ladite hauteur. Monsieur Levac informe Monsieur Brisebois que l'étude est déjà faite, la hauteur optimale est de 160,5 qui avec le nouveau barrage sera plus facile à maintenir. Cependant, si la saison est sèche il se peut que, même si des mesures au niveau du barrage soient prises, le niveau du lac soit plus bas que la hauteur optimale.
Monsieur Brisebois demande aussi que les gens de la firme Cadrin Évaluateurs devraient avertir les propriétaires quand ils viennent évaluer les résidences.

Monsieur Gary Labrecque nous informe que le représentant de la firme Cadrin, Monsieur Marcel Fontaine a dit : « *fuck you* » à son épouse lors de la visite d'inspection pour le nouveau cabanon. Il demande à ce que le représentant ai une carte de visite lors des inspections. Monsieur Levac indique à Monsieur Labrecque qu'il s'informera auprès de la firme de ce malheureux incident.

Monsieur Robert Ride informe les membres du conseil que les portes du barrage sont grandes ouvertes que le niveau du lac baisse constamment. Il est vrai que depuis une semaine le lac a baissé de 20 centimètres, par contre les vannes sont à demi fermées présentement ce que Monsieur Meilleur a constaté.

Monsieur Jacques Bogenez demande du pavage sur le chemin Smith.

Madame Thérèse Morin demande quelle est la signification de Gaz Métro au point 13. La réponse est une servitude d'entretien sur un terrain de la municipalité.

Monsieur Clowery demande quelle est l'utilité de la passe migratoire au barrage. La réponse est que cette passe a été exigée par le MDDEP lors de la réfection du barrage et que celle-ci servira uniquement une fois. Madame Breton demande à Monsieur Clowery des informations quant à l'activité Pêche en Herbe qui se déroulera à Ayer's Cliff le 8 juin prochain.

Monsieur Mikhael Kowalak demande aussi du pavage sur le chemin Smith et demande si les chevaux ont droit de se promener sur le chemin et la réponse est oui.

Monsieur François Gagnon, futur résident sur le chemin Smith demande de diminuer la signalisation de la vitesse. Monsieur Levac lui explique l'application de la loi sur le réseau routier municipal.

Monsieur Roland Schauer demande aussi que la vitesse soit diminuée pour le chemin Albert Mines et il indique par ailleurs que l'entrepreneur qui construit sur Albert Mines stationne ses véhicules sur la rue et vu que l'endroit est élevé cela devient très dangereux pour la circulation automobile. Monsieur Levac l'informe que l'on donnera l'information au directeur des travaux publics ainsi qu'à l'inspecteur en bâtiment afin que l'entrepreneur soit averti.

Monsieur Léopold Mafouana demande si le conseil a prévu des éléments compensatoires quant au chemin Smith avant de faire le pavage. Y a-t-il des budgets d'alloués pour le dit entretien? La réponse est oui.

Monsieur Jean-Marie Drapeau demeure en face de la cour de ferraille et il a de la difficulté à sortir de chez lui, il y a beaucoup de poussière et si on pouvait allonger la partie d'asphalte, cela serait beaucoup mieux.

13-05-06.08 **MAIRE SUPPLÉANT - JUIN 2013**

ATTENDU QUE Monsieur Claude B. Meilleur est maire suppléant de la municipalité depuis le 1er octobre 2012;

ATTENDU QU'à chaque huit (8) mois nous devons renommer le maire suppléant;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme Monsieur Martin Primeau maire suppléant de la municipalité du 1er juin 2013 jusqu'au 1er octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-05-06.09 **PIIA, 4500 CHEMIN CAPELTON**

ATTENDU QUE les propriétaires du 4500, chemin Capelton ont déposé à la municipalité une demande de permis d'agrandissement de la résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE le règlement no 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement no 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil appuie la demande des propriétaires du 4500, chemin Capelton.

Un vote est demandé : Monsieur Meilleur vote contre

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-05-06.10 **ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2013-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2000-08**

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement n° 2013-02 amendant le règlement de zonage n° 2000-08 avec la modification suivante : la distance à respecter concernant les lacs et étangs artificiels est modifiée de 15 à 10 mètres des limites de la propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-05-06.11 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2013-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS N° 2000-13**

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement n° 2013-03 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2000-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-05-06.12 **NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme en conformité avec le règlement n° 2009-09 relatif à la composition d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette nomination est nécessaire depuis le départ de Monsieur Ronald G. Smith;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme Monsieur Denis Beaulieu au comité consultatif d'urbanisme en remplacement de Monsieur Ronald G. Smith et ce jusqu'à la fin prévue du mandat de Monsieur Smith soit jusqu'au 4 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-05-06.13 **MANDAT DE SIGNATURE – GAZ MÉTRO**

ATTENDU QUE la Société Gaz Métro demande à acquérir une servitude réelle et perpétuelle d'une largeur de 3 mètres aux fins d'installation, d'exploitation et d'entretien des canalisations pour la distribution du gaz sur une certaine parcelle de terrain soit le lot n° 2 131 284 situé sur le chemin Dunant;

ATTENDU QUE cette servitude nécessite un mandat de signature de la municipalité;

ATTENDU QUE tous les frais et honoraires relatifs à cette servitude sont entièrement à la charge de la Société Gaz Métro;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité la servitude avec la Société Gaz Métro et tous les autres documents inhérents à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-05-06.14 **SOUMISSION DE PAVAGE CHEMIN ALBERT MINES**

ATTENDU QU'UNE demande de soumission pour le pavage (1 000 mètres sur du pavage existant) d'une partie du chemin Albert Mines a été faite;

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) soumissions suite à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la compagnie Pavage Maska inc. soumissionne pour un montant de 256 318,83 $, la compagnie Sintra inc. pour 89 124,02 $ et la compagnie Construction DJL inc. pour 117 148,95 $, toutes taxes incluses;

ATTENDU QUE la soumission de Sintra inc. est la soumission la plus basse et est conforme;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de pavage d'une partie du chemin Albert Mines à la firme Sintra au montant de 89 124,02 $ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13-05-06.15 **PRÉPOSÉE AU STATIONNEMENT CHEMIN VAUGHAN**

ATTENDU QU'il y a lieu de faire la surveillance du stationnement du chemin Vaughan;

ATTENDU QUE l'administration du village de North Hatley donne le service de surveillance ainsi que l'application du règlement de stationnement;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU DE nommer Madame Mélise Beaulac au poste de préposée au stationnement du chemin Vaughan pour l'application du règlement n° 2010-03 pour la période débutant le 18 mai 2013 et se terminant le 14 octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13-05-06.16 **LISTE DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	**MONTANT**
201300216 à 201300301	656 284,75 $
Salaires avril 2013	21 034,67 $

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 6 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-05-06.17 **CORRESPONDANCE**

Demandes (11) pour du pavage sur le chemin Smith
Demande de la Sûreté du Québec

13-05-06.18 **DIVERS**

13-05-06.19 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Primeau propose la clôture de la séance à 20 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac Maire	Liane Breton Directrice générale